FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

 \wedge

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de loi portant modification : 1° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ; 2° de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 ; 3° de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques	
Ministre initiateur :	Le Ministre des Finances	
Auteur(s) :	Ministère des Finances, Direction de la Fiscalité	
Téléphone :	247-82604 Courriel : carlo.fassbinder@fi.etat.lu	
Objectif du projet :	Le présent projet de loi a pour objet d'introduire un nouvel abattement dit de maintien dans la vie professionnelle et de modifier les dispositions suivantes relatives à : - l'augmentation du plafond de déductibilité des primes d'assurance vieillesse complémentaire - l'augmentation du taux d'amortissement accéléré pour le logement locatif - la taxe CO2 - les accises sur l'alcool	
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune (s) impliqué(e)(s) :	Néant	
Date :	02/10/2025	
2. Objectifs à valeu	r constitutionnelle	
Le projet contribue-t-il à	a réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? 🔀 Oui 🔲 Non	
	électionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :	
Garantir le droit au trav	ail et veiller à assurer l'exercice de ce droit	
Promouvoir le dialogue		
	rsonne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié	
la conservation de la na	e l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre ture, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et des générations présentes et futures	

🔀 S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique

Protéger le bien-être de	es animaux			
Garantir l'accès à la cul	ture et le droit à l'épanouissement culturel			
Promouvoir la protection	on du patrimoine culturel			
Promouvoir la liberté d droits fondamentaux et	e la recherche scientifique dans le respect des vale t les libertés publiques	urs d'une société d	émocratique	fondée sur les
Remarques :				
3. Mieux légiférer				
1) Chambre(s) profe	essionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:			
Chambre des fonction	naires et employés publics			
Chambre des salariés				
Chambre des métiers				
K Chambre de commerce	e			
x Chambre d'agriculture				
¹ Veuillez indiquer la/les Chambre	e(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à so	on approbation par le Co	onseil de gouvern	iement.
2) Autre(s) partie(s)	prenante(s) (organismes divers, citoyens,) à	saisir / saisi(e)s po	our avis : 🗌	Oui 🔀 Non
 Si oui, laquelle / lesquelles	:			
Remarques / Observations	:			
	osition de directives européennes,	☐ Oui	Non	⊠ N.a. ²
	rective, rien que la directive » est-il respecté ?			
Si non, pourquoi ?				
4) Destinataires du	nroiet ·			
- Entreprises / Profession			Non	
- Citoyens :	is discretes.	⊠ Oui	☐ Non	
- Administrations :		⊠ Oui	Non	
	nk small first » est-il respecté ?	☐ Oui	Non	⊠ N.a. ²
(cà-d. des exemp	otions ou dérogations sont-elles prévues suivant la se et/ou son secteur d'activité ?)			
Remarques / Observations	:			
	ue-t-il à la simplification administrative, notan		Non	
	ou en simplifiant des régimes d'autorisation stants, en réduisant les délais de répons			
	en réduisant la charge administrative poi			
	en améliorant la qualité des procédures ou	de la		
règlementation?				

Remarques / Observations :				
1	estion contient-il des dispositions spécifique ection des personnes à l'égard du traitement de e personnel ?		⊠ Non	☐ N.a. ²
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?				
8) Y a-t-il un besoin en concernée ?	formation du personnel de l'administration	Oui	⊠ Non	☐ N.a. ²
Si oui, lequel ?				
Remarques / Observations :				
² N.a.: non applicable.				
4. Digitalisation et do	onnées			
	d'adapter un système informatique overnment ou application back-office)	⊠ Oui	Non	
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?	mise en place de l'abattement de maintien dans la 2026	vie profession	nelle à compt	er du 1er janvier
10) Le projet tient-il con (priorisation de la vo	npte du principe « digital by default » Die numérique) ?	Oui	⊠ Non	
	e démarche administrative qui nécessite des données à caractère personnel sur les administré	⊠ Oui is?	Non	
Si oui, ces informations ou données à caractère personne peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only» ?	Le contribuable doit remettre un certificat d'éligib l auprès de sa caisse de pension	ilité à la pensio	n personnelle	à obtenir
12) Le projet envisage-t données ?	il la création ou l'adaptation d'une banque de	Oui	⊠ Non	
5. Égalité des chance	S (à remplir pour les projets de règlemen	ts grand-du	caux) ³	
13) Le projet est-il :				
	l'égalité des femmes et des hommes ? Ou	ui 🔀 Noi	n	
	é des femmes et des hommes ?			
Si oui, expliquez de quelle manière :				
	é des femmes et des hommes ?	ui 🗌 Noi	n	

Si oui, expliquez pourquoi :	Les dispositions légales et réglementaires en cause s'appliquent de façon unifo distinction ni quant au sexe ni quant au genre.	orme sans		
- négatif en matière d'égali	té des femmes et des hommes ? 📗 Oui 🔀 Non			
Si oui, expliquez de quelle manière :				
14) Y a-t-il un impact fin	nancier différent sur les femmes et les hommes ? Oui Non	⊠ N.a. ²		
Si oui, expliquez de quelle manière :				
³ Pour les projets de loi, il convient de	e se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscl	heck.		
6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne				
o. i rojets necessitan	it une notification aupres de la commission europeemi	e		
15) Directive « services	»: Le projet introduit-il une exigence en matière	N.a. ²		
15) Directive « services d'établissement ou	»: Le projet introduit-il une exigence en matière			
15) Directive « services d'établissement ou Si oui, veuillez contacter le Mi	»: Le projet introduit-il une exigence en matière Oui Non de prestation de services transfrontalière ?			
15) Directive « services d'établissement ou Si oui, veuillez contacter le Mihttps://meco.gouvernement.lu/fr/do 16) Directive « règles te règlementation tecl	»: Le projet introduit-il une exigence en matière Oui Non de prestation de services transfrontalière ? nistère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :			
15) Directive « services d'établissement ou Si oui, veuillez contacter le Mi https://meco.gouvernement.lu/fr/do 16) Directive « règles te règlementation tecl la société de l'inform l'information)?	»: Le projet introduit-il une exigence en matière Oui Non de prestation de services transfrontalière ? nistère de l'Economie en suivant les démarches suivantes : maines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html chniques »: Le projet introduit-il une exigence ou Oui Non nique par rapport à un produit ou à un service de	⊠ N.a. ²		